

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS VERBAL**

**OBJET :** Règlement numéro 012-104 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la MRC de l'Île d'Orléans.

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 juin 2012, à 19 h 45 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Micheline Darveau sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

**Item 1 Présentation du projet de règlement**

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement numéro 012-104.

**Objet du règlement**

Modifier le règlement de construction numéro 03-43 visant à établir les types de matériaux pouvant être utilisés pour les bâtiments de l'inventaire des maisons ancestrales de la MRC de l'Île d'Orléans.

**Item 2 Période de questions.**

Résumé des questions

**Question :** Que fait-on lorsqu'on ne connaît pas les matériaux d'origines?

**Réponse :** Si l'on ne peut le déterminer, il faut référer à la liste des matériaux suggérés.

**Question :** Peut-on réutiliser le même matériau? Exemple : bardeau d'asphalte.

**Réponse :** Le règlement ouvre une possibilité, mais dans des cas exceptionnels.

5 personnes étaient présentes à la rencontre.

*012-058*

Item 3 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Jacques Drolet appuyée par Lauréanne Dion, il est 19 h 55.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)